

II.

Il ne faut pas oublier de mentionner que les examens étaient relevés par la présence de M. de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens*, et comme l'une des séances fut remplie par la représentation d'un drame tiré de cet ouvrage, on comprend que cet heureux incident n'a pu être laissé de côté. M. le Supérieur voulut, à la fin des exercices, exprimer à ce vénérable Monsieur le bonheur qu'éprouvait le Collège de le recevoir. Plus loin, l'on trouvera ce document avec la réponse de M. de Gaspé.

Après M. de Gaspé, M. Bibaud, Doyen de l'Ecole de Droit, de Montréal, fut invité à porter la parole. Il s'exprima dans les termes les plus flatteurs pour cette maison. Toutefois, le savant Professeur était décidé à ne point s'arrêter aux éloges. Il voulait un souvenir ineffaçable de cette fête littéraire. Il fit donc frapper une médaille de circonstance. Ce monument précieux et si digne de l'éminent juriste qui l'a élevé à la gloire du collège, y restera toujours, pour dire à tous ceux qui le verront, quelles impressions il y a éprouvées, quel intérêt il porte à ses succès et à son avenir, quel respect il professe pour les nobles familles dont le concours a jeté sur cette maison un lustre inaccoutumé. Des copies photographiées de ce riche médaillon seront remises aux nobles personnes dont les noms y sont gravés, pendant qu'il sera lui-même déposé au collège.

III.

Maintenant, faut-il le dire ? s'il manquait encore au sentiment qui a inspiré ces pages une sanction honorable et digne de ceux qui les liront, on la trouverait surabondamment,